



B.P. 38 - 76190 YVETOT
Ligne directe : 02.32.70.77.39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Date de convocation : 13 décembre 2024

Nombre de membres : 38

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt quatre, le vingt décembre, à 18 heures 00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni Espace Claudie André Deshays, sous la Présidence de MONSIEUR FRANCIS ALABERT,

Étaient présents :

MONSIEUR DUPUIS, MONSIEUR CAUFORIER, MONSIEUR MASSON, MONSIEUR FREGER, MADAME LEGRAS, MONSIEUR ARGENTIN, MONSIEUR APPERCELLE, MONSIEUR LECROQ, MONSIEUR YON, MONSIEUR MOISSON, MONSIEUR COURVALET, MONSIEUR EUDIER, MONSIEUR DUMENIL, MONSIEUR DELAFENETRE, MADAME CARPENTIER, MONSIEUR LEGAY, MONSIEUR LEBORGNE, MONSIEUR DODELIN, MADAME PESQUEUX, MONSIEUR ALABERT, MONSIEUR RAS, MADAME DEROUARD, MONSIEUR LESOIF

Étai(en)t absent(s) excusé(s) :

MONSIEUR CAUCHY (pouvoir à MONSIEUR MASSON), MONSIEUR GARAND (pouvoir à MONSIEUR LEBORGNE)

Étai(en)t absent(s) :

MONSIEUR NEVEU, MONSIEUR BIARD, MONSIEUR ORANGE, MONSIEUR BOUTEILLER, MONSIEUR GODEFROY, MONSIEUR ANQUETIL, MONSIEUR LEBLOND DU PLOUY, MONSIEUR RENEE, MONSIEUR FISCHER, MONSIEUR ROUVET, MONSIEUR DEMAZIERES, MONSIEUR VIEULE, MONSIEUR HAUCHARD

Secrétaire de séance : MONSIEUR LESOIF

Question n°11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL :

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 24 Décembre 2012 portant création du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Caux Central.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 17 Mai 2013 portant adhésion de la Commune de Doudeville au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Caux Central.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 24 Décembre 2014 portant modification du Syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 05 Septembre 2016 portant modification de l'adresse du siège du Syndicat et intégrant le réseau unitaire de la Commune de Doudeville.



B.P. 38 - 76190 YVETOT
Ligne directe : 02.32.70.77.39

Vu l'Arrêté Préfectoral en date 03 Février 2017 portant intégration de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date 22 Mai 2017 portant intégration des communes de l'ancien syndicat de Fréville.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 25 Juin 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central avec l'intégration de la Communauté de Communes Yvetot Normandie,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 26 novembre 2021 portant retrait de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo.

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 11 Juillet 2023 portant des modifications aux statuts du SMEA du Caux Central en intégrant principalement la compétence Gestion et Préservation de la Ressource,

Suite à un échange téléphonique avec la Préfecture de Seine Maritime pour la prise des compétences « eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral Agglomération à compter du 01^{er} Janvier 2020, il convient de régulariser la situation dans nos statuts.

Chaque commune et EPCI devra ensuite délibérer dans un délai de trois mois pour approuver ces nouveaux statuts. A défaut de délibération, la réponse de la commune est réputée favorable.

Il est demandé au Comité Syndical de :

- Accepter les modifications de statuts, tels qu'exposés par Monsieur le Président ci dessus,
- Autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision, et à signer tous documents étant la suite ou la conséquence de celle-ci.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,
Francis ALABERT

